

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LES MEMBRES D'ALTERNATIVE MOBILE ACCUEILLENENT AVEC INTERET L'OFFRE D'ACCES AU RESEAU CABLE DE NUMERICABLE POUR LES MVNO, IMPOSEE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE DANS LE CADRE DES CONDITIONS POSEES A L'AUTORISATION DU RACHAT DE SFR**

*Paris, le 30 octobre 2014*

L'association Alternative Mobile, qui regroupe les principaux MVNO français, se réjouit de la prise en considération des MVNO dans la décision de l'Autorité de la Concurrence d'autoriser le rachat de SFR par Numericable sous conditions particulières.

En prévoyant **l'ouverture du réseau câblé de Numericable** à ses concurrents, en particulier aux MVNO sous "marque blanche", et **un contrôle par l'Autorité des prix pratiqués par Numéricâble** sur une telle offre, l'Autorité de la Concurrence a entendu une partie des revendications des MVNO sur **les garde-fous indispensables pour maîtriser et prévenir tout effet de ciseau tarifaire** sur le marché amont.

L'ouverture du réseau câblé de Numericable en marque blanche vise à permettre l'entrée des MVNO sur le marché fixe. Cependant, les membres d'Alternative Mobile attendent de prendre connaissance de la décision complète de l'Autorité de la Concurrence, notamment sur le périmètre et les modalités du contrôle des prix pratiqués, pour **apprécier la faisabilité de l'entrée sur le marché fixe (Téléphonie, Internet, Télévision)**.

En effet, le rachat de SFR par Numericable donne lieu à un nouvel ensemble ayant une position renforcée sur le marché du très haut débit fixe lui permettant de proposer des offres quadruple-play (Mobile, Téléphonie Fixe, Internet, Télévision). Ainsi, **un périmètre d'accès restreint ou des conditions tarifaires ne tenant compte ni des offres quadruple-play ni des promotions pourraient rendre inopérant l'engagement d'accès imposé à Numericable pour les MVNO**.

Dès lors, il est primordial que la décision de l'Autorité de la Concurrence garantisse la levée de toute forme de restriction d'accès au réseau câblé de Numericable, qui **représente un nouveau levier d'innovation indispensable pour les offres MVNO**, afin de leur permettre de **poursuivre leur rôle d'animation concurrentielle du marché et d'enrichissement de l'offre de téléphonie et télécommunications à destination des consommateurs**.

*Alternative Mobile : Afone, Coriolis Télécom, El Télécom, Lebara,,Ortel Mobile, Pxiotel et Transatel.*

**Contact :** Jacques Bonifay, Président de l'Association « Alternative Mobile »  
Tél. : 06 64 42 22 90  
Léonidas Kalogeropoulos, Délégué général de l'Association « Alternative Mobile »  
Tél. : 01 53 45 91 91